



**DECRET D/2023/ 0007 /PRG/CNRD/SGG
DECERNANT UNE MEDAILLE DE SAUVETAGE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/94/002/CTRN du 26 janvier 1994 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 septembre 1986 portant création de l'Ordre National du Mérite ;
- Vu** le Décret D/2021/002/PRG/CNRD/SGG du 27 septembre 2021 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite ;

DECRETE :

Article 1^{er} : La médaille de sauvetage de la République de Guinée est décernée à tous les acteurs guinéens et à tous les pays amis pour leurs actes d'héroïsme à combattre le feu et leurs contributions à sauver des vies humaines lors de l'incendie du dépôt central des hydrocarbures de Kaloum survenu dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

05 JAN 2024

Colonel Mamadi DOUMBOUYA